

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier de Saint-Honoré-de-Shenley certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 198-2021 est de 1224;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 133;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le règlement 198-2021 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;



Pier-Olivier Busque, Directeur général

date : 2021-03-23